

22 juil 2008 -11:33

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juillet 2008](#)

## Planification de l'offre de l'art dentaire

### Nombre global de dentistes pour les années 2014 et 2015

### Nombre global de dentistes pour les années 2014 et 2015

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre global de dentistes qui ont annuellement accès à l'attribution des titres professionnels particuliers pour les années 2014 et 2015. Le quota total pour ces années est porté à 160 par an.

Pour les universités de la Communauté flamande :

- 80 dentistes généralistes,
- 7 dentistes spécialistes en parodontologie,
- 9 dentistes spécialistes en orthodontie.

Pour les universités de la Communauté française :

- 52 dentistes généralistes,
- 5 dentistes spécialistes en parodontologie,
- 7 dentistes spécialistes en orthodontie.

Le projet prolonge en outre jusqu'en 2015 la disposition permettant le report d'une différence supérieure ou inférieure de maximum 20 % par rapport aux nombres fixés pour l'année concernée, en débit ou en crédit sur les années ultérieures.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 25 avril 2007 relatif à la planification de l'offre de l'art dentaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>